

République Française

Département du Pas-de-Calais - Arrondissement de Béthune - Canton de Lillers - Commune de Gonnehem

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2024

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 17
Nombre de votants : 19

Le quatre juillet deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente, légalement convoqué en date du vingt-huit juin deux mil vingt-quatre, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard DELELIS, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Bernard DELELIS, Carole MURRAY, Vincent KLOS, Françoise LEFEBVRE, Jean-Michel DUBOIS, Charlette GALLET, Pierre DUPLOUY, Philippe ROUSSEL, Marie-José LECLERCQ, Eric CHAPPE, Janique POIRIER, Bertrand DELORY, Martine PETITPAS, Anne-Sophie DELAVAL, Céline DEBACK, Cathy NICUTA, Ludivine TAFFIN.

EXCUSÉS, RÉPRÉSENTÉS : Laurent POIRÉ procuration à Bernard DELELIS, Thierry HUE, Thierry CHAPPE, Sébastien VERFAILLIE, Maxime CANTRAINE, Julien HERNU procuration à Vincent KLOS.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Après vote à main levée, et en application des dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal à l'unanimité des présents, nomme Janique POIRIER au poste de secrétaire de séance qui en accepte les fonctions.

Réf : 2024-48 / 2024-07-04-4^{ème} : Finances : Attribution de cartes cadeaux pour les enfants de l'école Jules Verne entrant en 6^{ème}

La séance ouverte, Monsieur le Maire revient sur le sujet évoqué en informations diverses lors la réunion du 20 juin 2024.

Monsieur le Maire rappelle que pour la première fois, il sera en effet remis une carte cadeau au Furet du Nord d'une valeur de 30 € à chaque enfant de l'école Jules Verne entrant en 6^{ème}, en lieu et place du traditionnel dictionnaire. Il ajoute qu'en complément cette année, il sera procédé à l'acquisition de 16 dictionnaires junior, 8 en dotation pour la classe de CE2, 8 en dotation pour la classe de CM1.

Monsieur le Maire informe alors qu'une délibération doit être prise en lien avec cette attribution de cartes cadeaux, décision renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, **acte** l'attribution d'une carte cadeaux à chaque enfant de l'école Jules Verne entrant en 6^{ème} en septembre 2024, et les années suivantes également, **fixe** à 30 € la valeur de cette carte cadeaux, et **sollicite** des services du contrôle des actes administratifs auprès de la préfecture le visa du contrôle de légalité.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés

Pour extrait conforme

Le Maire, **Bernard DELELIS**

La Secrétaire de séance, **Janique POIRIER**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture le 5 juillet 2024

et de la publication le 5 juillet 2024

À Gonnehem, le

Le Maire

Bernard DELELIS